
IV. Rapport de gestion

ont progressé de 9% par rapport à l'année précédente, contribuant à 14% des revenus totaux du groupe. Une forte croissance de l'encours des fonds maison et des volumes stables de fonds tiers ont contribué à ce résultat compensant la baisse de la marge, tandis que les charges d'exploitation ont été étroitement surveillées et gérées.

Après une année 2020 exceptionnelle, l'**Investment Banking** a dans l'ensemble égalé le niveau de revenus de l'année dernière, avec cependant une diminution des revenus opérationnels de l'activité Global Markets par rapport à l'année précédente, en raison d'une baisse des activités de Fixed Income et de Forex. Toutefois, cette diminution a été totalement compensée par une hausse de 32% des revenus de l'activité Corporate Finance, grâce à la croissance des mandats en fusions et acquisitions, et en marché des capitaux (ECM et DCM). L'Investment Banking a contribué à hauteur de 16% aux revenus totaux du groupe.

Le succès commercial de Degroof Petercam a également été reconnu par de nombreux prix décernés par l'industrie. L'Investment Banking s'est classé en deuxième position dans le classement Dealogic EMEA Private Placement 2021. L'expertise de DPAM a été récompensée en externe par le Cristal Fund award (De Standaard / L'Echo) sur les obligations d'état ainsi que par cinq Fund awards par l'Echo / De Tijd. DPAM a également été récompensé à l'étranger avec des prix tels que Quantalys en France, GFSI / ZFSI en Suisse et Scope Analysis AG en Allemagne.

1 | Commentaires sur l'activité commerciale

Après le renforcement de son ossature réglementaire, opérationnelle et technologique, Degroof Petercam a renforcé son organisation commerciale en se concentrant sur l'offre d'une proposition de valeur durable grâce à notre modèle opérationnel intégré.

Malgré les incertitudes persistantes liées à la crise sanitaire de la COVID-19, 2021 a été une bonne année pour Degroof Petercam dans tous ses secteurs d'activité. Grâce à la confiance de nos clients et à des conditions de marché favorables, Degroof Petercam a atteint un niveau record de total des actifs de la clientèle de 86 milliards d'euros, soit une augmentation de 11 milliards d'euros par rapport à fin 2020. Cette croissance est principalement due à une activité commerciale soutenue dans les activités d'Asset Management et de Private Banking.

Le modèle intégré de Degroof Petercam a permis de réaliser un produit net bancaire de 545,7 millions d'euros en 2021, soit une croissance de 16% par rapport à fin 2020. Tous les métiers ont contribué avec en particulier de fortes performances des activités génératrices de revenus basés sur les actifs que sont le Private Banking, l'Asset Management et l'Asset Services et de solides résultats de l'Investment Banking.

Le **Private Banking** a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroof Petercam avec des revenus opérationnels en hausse de 13% par rapport à l'année précédente, contribuant à 44% des revenus totaux du groupe. Cette performance est due à une hausse des revenus basés sur les actifs, reflétant des conditions de marché positives et une marge de revenus accrue, ainsi qu'à l'augmentation des revenus d'intérêts nets qui s'explique par un montant de prêts octroyés plus important et des marges solides. Les charges d'exploitation ont augmenté suite à l'embauche de banquiers privés pour soutenir les activités commerciales et le renforcement des contrôles de première ligne.

L'**Asset Management** a généré un niveau record de revenus opérationnels avec une hausse de 29% par rapport à l'année précédente, contribuant ainsi à 26% des revenus totaux du groupe. Ce résultat a été obtenu grâce à la forte poursuite de la collecte, à l'amélioration des marges et à la confiance des investisseurs. Les dépenses opérationnelles ont augmenté modérément grâce à une discipline en matière de coûts et à la croissance contenue de l'effectif.

L'**Asset Services** continue d'être un contributeur solide au produit net bancaire, et un rouage important du modèle intégré du groupe. Les revenus opérationnels de l'activité Asset Services

2 | Commentaires sur les comptes consolidés

A la fin de l'exercice 2021, le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'est établi à 47.552.166 euros, par rapport à 40.043.700 euros pour l'exercice précédent. La progression globale s'explique principalement par la hausse significative des commissions nettes liées aux activités de gestion d'actifs. Cette croissance des revenus est partiellement compensée par une augmentation des charges du personnel, des frais généraux et administratifs et de la charge fiscale.

Le résultat global consolidé (part du groupe) a affiché un profit de 56.320.447 euros au 31 décembre 2021 contre 41.399.834 euros, un an plus tôt. Ce résultat s'établit en ajoutant au bénéfice net consolidé le résultat latent directement comptabilisé en fonds propres (réserves de réévaluation). La progression des autres éléments du résultat global se situe essentiellement au niveau de l'effet positif des réévaluations des conditions de marché des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (principalement les plans de pension).

Le résultat net des commissions augmente en raison de deux éléments principaux. Premièrement, les commissions de gestion d'actifs ont progressé significativement grâce à la croissance soutenue des marchés, ainsi qu'à l'apport de nouveaux capitaux (principalement au niveau de la distribution des fonds maison et de la collecte de nouveaux mandats de gestion institutionnelle chez DPAM). Les actifs totaux de la clientèle ont ainsi progressé de 15% en 2021 pour atteindre un niveau global de 86 milliards d'euros à la clôture de l'exercice. Deuxièmement, les commissions provenant des activités Corporate Finance ont augmenté par rapport à l'année 2020, qui fut sensiblement impactée par l'incertitude transactionnelle liée à la crise sanitaire.

La marge nette d'intérêts y compris l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments financiers s'est située à un niveau plus élevé par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la réévaluation positive des swaps de taux d'intérêt utilisés dans le cadre de la couverture des crédits octroyés par la banque.

La gestion de la trésorerie présente un résultat net d'intérêts en progression en raison d'initiatives génératrices de valeur pour le groupe comme la participation au programme TLTRO III¹ mais également par une gestion proactive de la tarification des dépôts.

Le poste des autres résultats opérationnels nets affiche une variation négative par rapport à 2020 en raison de charges plus importantes cette année. Cette variance est principalement due à la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans le cadre d'un ancien dossier lié à des clients de la banque privée. Banque Degroof Petercam Luxembourg SA et sa maison mère, Banque Degroof Petercam SA, ont décidé de conclure cette transaction sans reconnaissance de culpabilité avec la volonté de clôturer définitivement ce dossier et de mettre un terme aux incertitudes procédurales, principalement en termes de délais, qui s'y rattachaient.

Les frais de personnel ont connu une hausse matérielle par rapport à l'exercice précédent en raison de la croissance salariale en partie expliquée par l'augmentation des effectifs venus soutenir le développement commercial du Private Banking et de l'Asset Management, ainsi que le renforcement des fonctions de contrôle (plus particulièrement au niveau du Risk Management). L'augmentation des frais de personnel se justifie également par des dotations de provisions de rémunérations variables plus conséquentes qu'à la clôture précédente.

Les autres frais généraux et administratifs croissent essentiellement en raison des prestations externes dans le cadre de la transformation technologique et du renouvellement du système bancaire central (projet Kairos).

Les dépréciations d'actifs sont également en hausse. Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5 relative à la cession programmée de la filiale bancaire en Suisse, le groupe a enregistré au niveau de ses comptes consolidés une moins-value estimée en date de clôture, sous la forme d'une dépréciation sur actifs incorporels (représentatifs d'un *goodwill* isolé et alloué spécifiquement à la filiale bancaire en Suisse dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5).

Les charges d'impôts en date de clôture sont en hausse de 17 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, pour refléter un niveau global de 30 millions d'euros. L'augmentation s'explique premièrement, par une base taxable supérieure en ce qui concerne certaines entités du groupe, principalement DPAM et dans une moindre mesure les entités françaises (dont la base taxable globale est positive pour la première fois suite à l'utilisation intégrale du stock de pertes fiscales grâce à l'amélioration de la profitabilité de l'activité Corporate Finance), et deuxièmement, par une moindre utilisation de la consolidation fiscale belge en 2021 compte tenu de l'amélioration sensible du résultat statutaire.

L'évolution à la hausse des autres composantes du résultat global s'explique essentiellement par le progrès des profits actuariels sur les plans de pension en 2021. Cet impact positif provient principalement de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé dans le calcul des engagements mais également par un meilleur rendement des actifs que l'année dernière.

2.1 Affectation du résultat social

Au 31 décembre 2021, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de bénéfice net de 3.304.292 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 185.950.497 euros la base du bénéfice à affecter s'élève à 189.254.789 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

(1) La BCE a annoncé, le 7 mars 2019, une série d'opérations de refinancement ciblées à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations-TLTRO). Les TLTRO sont conçues dans le but d'améliorer le fonctionnement de la politique monétaire européenne par un soutien du crédit bancaire à l'économie réelle.

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	3.304.292
+ Report à nouveau	185.950.497
= Bénéfice à affecter	189.254.789
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	1.416.417
- Dividendes	65.053.254
- Primes bénéficiaires	6.758.147
= Bénéfice à reporter	116.026.971

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 990,3 millions d'euros ; ce qui représente une hausse de 51,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des fonds propres consolidés se justifie par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (47,6 millions d'euros)
- de la distribution (hors-groupe) relative à l'exercice précédent (-5,1 millions d'euros)
- de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (-1,7 millions d'euros)
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (9,8 millions d'euros)
- de l'évolution des écarts de conversion (0,6 million d'euros)

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 577 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 19,7%¹ au 31 décembre 2021. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - revue annuelle) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2021, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 5,1%. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés (après déduction du dividende décrété).

3 | Évolution du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

(1) Le ratio CET1 au 31/12/21 tient compte de l'incorporation immédiate de la distribution du dividende en 2022. Par contre, le résultat consolidé de l'exercice 2021 ne sera incorporé au ratio qu'à la date du 30 juin 2022, après son approbation attendue par l'assemblée générale. Si les deux composantes avaient pu être prises en compte simultanément dès le 31/12/21, le ratio CET1 se serait élevé à 21,4%.

4 | Détention d'actions propres dans le groupe (art. 7:220 Code des Sociétés et des Associations)

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2021, la sous-filiale de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA détient 368.206 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,4% du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par la sous-filiale s'élève à 49.626.736 euros au 31 décembre 2021.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas changé.

5 | Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du groupe

Le groupe a poursuivi son programme pluriannuel de transformation IT, visant à moderniser son parc informatique et à fournir aux utilisateurs internes et clients du groupe des outils informatiques modernes et performants.

Des avancées majeures ont été réalisées en 2021, essentiellement dans le programme Kairos visant à remplacer le Core Banking System et le Portfolio Management System du groupe. En effet, la solution a été déployée avec succès pour un premier ensemble de clients du Private Banking en Belgique. D'autre part, la nouvelle solution groupe de Customer Relationship Management (CRM) a également été déployée avec succès pour DPAM. Ces deux programmes centraux de la transformation digitale / IT du groupe se poursuivront en 2022 au niveau des entités et clients en Belgique mais également avec le lancement du projet Kairos pour le Luxembourg.

Enfin, notre plateforme digitale a également subi une refonte technologique complète – permettant de faire évoluer nos applications My Degroof Petercam Web et Mobile selon les meilleurs standards du marché.

L'ensemble de ces programmes de transformation est en outre systématiquement complété par des mesures très strictes de cybersécurité et de protection des données.

6 | Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support.

Les budgets de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model (FTOM) et Digital Acceleration ont été activés au cours des années 2018 et 2019. Ces deux projets majeurs sont devenus opérationnels depuis le quatrième trimestre 2019 ; ce qui implique l'arrêt de l'activation des nouveaux frais et entraîne l'amortissement des frais activés antérieurement. Le montant net des immobilisés relatifs au FTOM et au Digital Acceleration s'élève globalement, à la clôture, à 8,8 millions d'euros.

Il n'y a pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2021, en raison du fait que les projets de taille plus réduite ne répondent pas aux prescrits IFRS en matière d'activation.

7 | Politique de rémunération

La politique de rémunération fait partie intégrante du mémorandum de bonne gouvernance. Elle est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été arrêtée par le comité de direction en concertation avec le conseil d'administration, le comité de nomination, le comité de rémunération et les fonctions de contrôle indépendantes.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque qui excéderait le niveau de risque toléré par le groupe, le tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme du groupe et l'absence de conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site web du groupe. Ses principes généraux sont les suivants :

- le volume total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité du groupe à renforcer ses fonds propres
- une rémunération variable n'est jamais garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement
- le comité de direction a désigné les Identified Staff en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque du groupe. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée
- la politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur
- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable

8 Principaux risques auxquels est exposé le groupe

De par ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposé à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (Asset and Liability Management)
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés)
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement du non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune / fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes)
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité du groupe à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, en particulier en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Certaines de ces améliorations découlent du plan de remédiation mis en place par Degroof Petercam à l'issue de l'inspection de la BNB réalisée en 2019 sur les procédures de contrôle interne en matière de blanchiment des capitaux. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Degroof Petercam met à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients à qui ont été octroyés des crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements.

Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

9 Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Au sein du groupe, les dérivés sont utilisés pour compte propre dans les activités suivantes :

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du groupe.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle, dans une optique de micro-couverture. Ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

Des swaps de taux d'intérêt sont aussi utilisés à des fins de couverture globale, dans une optique de macro-couverture.

Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC).

De même, la trésorerie du groupe (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie du groupe.

La gestion de la position de change du groupe implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions, où la banque réalise des opérations dérivés en OTC (Over The Counter) avec sa clientèle et couvre le risque de marché via des opérations dérivés sur le marché listés et dans une moindre mesure en OTC. Le risque de marché de cette activité est encadré par l'Internal Risk Committee (IRC).

10 Evénements significatifs postérieurs à la clôture

En ligne avec la politique de recentrage stratégique dans les pays où Degroof Petercam occupe une position de leadership dans ses principaux métiers, Banque Degroof Petercam a signé en date du 18 janvier 2022 un accord de cession de sa filiale Banque Degroof Petercam Suisse SA⁽¹⁾ qui ne fait plus partie du groupe depuis le 12 avril 2022. Après la cession de Degroof Petercam Spain et la transformation juridique des activités du groupe en France, cette transaction s'inscrit dans les efforts entrepris depuis deux ans en vue de simplifier la structure organisationnelle du groupe Degroof Petercam.

Le conseil d'administration du 21 avril 2022 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 24 mai 2022 de distribuer aux actionnaires un dividende brut unitaire de 6 euros, et a autorisé la publication des états financiers.

(1) Sujet détaillé au niveau de l'annexe 7.20.

La situation dramatique que nous vivons depuis la fin du mois de février avec les événements géopolitiques qui ont vu la Russie envahir l'Ukraine a profondément bouleversé le monde entier. Depuis le début des hostilités en février, l'économie internationale est fortement secouée et les marchés financiers traversent une période d'instabilité comme en témoigne la hausse de l'aversion au risque, et l'évolution négative des bourses qui enregistrent des variations importantes suite à ces circonstances exceptionnelles.

Cette crise financière s'accompagne par ailleurs d'un choc énergétique de forte ampleur. Même si le pétrole n'exerce plus la même influence qu'avant sur l'économie, les entreprises et les consommateurs privés voient leurs factures grimper et leur pouvoir d'achat rogné par l'augmentation des prix des produits alimentaires, du transport et du chauffage, dont les sources fossiles ont vu leur prix grimper exponentiellement depuis un an. On comprend dès lors que l'inflation ait atteint des niveaux inégalés depuis des décennies, et que les banques centrales voient d'un mauvais oeil le renchérissement de la facture énergétique et mettent aujourd'hui la priorité sur la lutte contre l'inflation.

Hormis le manque de visibilité actuel et les variations de marché qui impactent pour le moment la valeur et le rendement des portefeuilles-titres, la banque et ses filiales, au travers de leurs principaux métiers intégrés, sont très peu exposées (voire pas du tout) sur les pays en conflit.

De manière concrète, nous n'avons aucune exposition directe pour compte propre sur les pays belligérants. En ce qui concerne la gestion d'actifs pour compte de la clientèle, l'exposition globale (titres et cash) est inférieure à 0,01% du total des actifs gérés par le Private Banking, et inférieure à 0,03% du total des actifs gérés par DPAM. Pour les actifs de la banque dépositaire, l'exposition globale est inférieure à 0,03% du total des actifs déposés.

Le groupe reste très attentif aux évolutions à venir, et continue à suivre la situation de manière rapprochée afin de prendre, le cas échéant, des mesures appropriées.

11 | Déclaration non-financière

La déclaration non-financière fait l'objet d'un rapport distinct joint au rapport annuel.

12 | Gouvernance

Au 31 décembre 2021, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Comité informatique	Echéance
Mr. Gilles Samvn ◇	★		●		★			2024
Mme Nathalie Basyn	●	●						2024
Mr. Hugo Lasat	●	★						2022
Mr. Bruno Colmant	●	●						2024
Mr. Gautier Bataille de Longprey	●	●						2022
Mr. Gilles Firmin	●	●						2022
Mr. François Wohrer	●	●						2024
Mr. Jean-Baptiste Douville de Franssu	●			●			●	2025
Mr. Miguel del Marmol	●				●			2022
Mr. Jean-Marie Laurent Josi	●		●			●	●	2022
Mr. Frank van Bellingen	●			★				2022
Mr. Jacques-Martin Philippson	●			●		●		2022
Mr. Guido Vanherpe ◇	●				●	★		2024
Mr. Yvan De Cock ◇	●		★	●	●			2022
Mme Kathleen Ramsey ◇	●		●	●		●	★	2022
Mr. Thomas Demeure	●		●					2025

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◇ administrateur indépendant

12.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non-exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences
- aucun groupe d'administrateurs ou membre individuel ne peut dominer la prise de décision par le conseil
- les administrateurs non exécutifs sont majoritaires
- au moins deux des administrateurs non-exécutifs sont indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2021, le conseil compte toutefois parmi ses membres quatre administrateurs indépendants

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2021 a pris acte de la démission de Monsieur **Ludwig Criel** en qualité d'administrateur non-exécutif avec effet immédiat. Le conseil d'administration du même jour a décidé de coopter avec effet immédiat à l'issue de la réunion de ce jour, Monsieur **Gilles Samyn** en qualité d'administrateur indépendant et président du conseil d'administration en remplacement de Ludwig Criel.

L'assemblée générale du 25 mai 2021 a décidé de renouveler

- le mandat de Monsieur **Bruno Colmant** et Madame **Nathalie Basyn** en tant qu'administrateur exécutif pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2024
- le mandat de Monsieur **Jean-Baptiste Douville de Franssu** en tant qu'administrateur non-exécutif pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025
- le mandat de Monsieur **Miguel del Marmol** en tant qu'administrateur non-exécutif pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2022

L'assemblée générale a également décidé de nommer Monsieur **Thomas Demeure** en tant qu'administrateur non-exécutif pour un nouveau mandat d'une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025. L'assemblée générale a procédé à la nomination définitive pour un mandat d'une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2024 de Monsieur **Gilles Samyn** en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant.

Le mandat d'administrateur de Madame **Véronique Peterbroeck** est arrivé à échéance

à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021 et n'a pas été renouvelé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration du 16 septembre 2021 a pris acte de la démission de Monsieur **Gaëtan Waucquez** en qualité d'administrateur non-exécutif à compter du 14 septembre 2021.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2021 a décidé, sur recommandation du comité de nomination, de coopter Monsieur **Hugo Lasat** en qualité d'administrateur délégué avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Gaëtan Waucquez, administrateur démissionnaire. Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Hugo Lasat à la présidence du comité de direction, en remplacement de Monsieur Bruno Colmant, qui est resté administrateur délégué, membre du comité de direction en charge du Private Banking.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'article 3, 83° de la Loi bancaire (auparavant repris à l'article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations). Au 31 décembre 2021, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Kathleen Ramsey** et Messieurs **Yvan De Cock**, **Gilles Samyn** et **Guido Vanherpe**.

12.1.1 Compétences et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni 14 fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

12.2 Comités consultatifs créés par le conseil d'administration

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'article 3, 83° de la Loi bancaire. Au-delà des dispositions légales, le conseil d'administration a également mis en place un comité informatique.

12.2.1 Comité d'audit

Membres au 31 décembre 2021

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Gilles Samyn	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Thomas Demeure	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le commissaire de la société participe *a minima* aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes semestriels et annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni huit fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités du groupe.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers
- au processus d'audit
- au fonctionnement du contrôle interne
- au suivi de la relation avec le commissaire

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne groupe et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, et les correspondances/rapports des régulateurs. Le comité est également informé des conclusions des comités d'audit et risques des filiales. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

12.2.2 Comité des risques

Membres au 31 décembre 2021

Monsieur Frank van Bellingen	Président, administrateur
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni dix fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie, l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action en cette matière. Le comité a assisté le conseil dans la définition du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réalisé par le risk management et plus spécifiquement à l'impact de certaines décisions sur le profil de risque du groupe. Le comité a également suivi l'implémentation du cadre de contrôle interne au sein de l'organisation.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations du groupe en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autres, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant l'adhérence du groupe aux politiques approuvées.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération et a vérifié si les incitants mis en place en matière de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), la mise à jour du plan de redressement, les stress tests, les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer (trimestriel et annuel, Entreprise Wide Risk Assessment).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'Anti-Money Laundering (AML) / Client Review (CFR), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques compliance, les plans de remédiation, le transfer pricing, les risques ESG, la sécurité de l'information et le suivi de l'implémentation de la directive de l'Union européenne DAC6.

Le comité des risques a encore traité de façon ponctuelle les questions de risques réputationnels, de risques de gouvernance, de risques juridiques et de risques réglementaires.

12.2.3 Comité de nomination

Membres au 31 décembre 2021	
Monsieur Guido Vanherpe	Président, administrateur indépendant
Madame Kathleen Ramsey	Administrateur indépendant
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur
Monsieur Jacques-Martin Philippson	Administrateur

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégialement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration du groupe.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des Identified Staff, et au processus de sélection de ceux-ci
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, dirigeants effectifs, et responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires, après approbation de l'autorité de contrôle, pour un terme qui ne pourra dépasser six ans, ils sont rééligibles.

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de mandat d'administrateur, le comité de nomination doit analyser la contribution individuelle de l'administrateur concerné avant de recommander au conseil d'administration le renouvellement du mandat.

Les membres du comité de direction sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination, et après approbation par les autorités de contrôle.

Le président du comité de direction est nommé par le conseil d'administration parmi les membres de ce comité après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle. Sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat est soumis à la même procédure.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni douze fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.4 Comité de rémunération

Membres au 31 décembre 2021	
Monsieur Gilles Samyn	Président, administrateur indépendant
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Miguel del Marmol	Administrateur
Monsieur Guido Vanherpe	Administrateur indépendant

Chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives et les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et de bonus, en tenant compte des fonds propres et de la liquidité.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction
- à la rémunération des Identified Staff et des fonctions de contrôle indépendantes
- aux plans d'intéressement des membres du personnel du groupe

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

12.2.5 Comité informatique

Membres au 31 décembre 2021	
Madame Kathleen Ramsey	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu	Administrateur
Monsieur Jean-Marie Laurent Josi	Administrateur

Le comité informatique se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Le comité informatique aide le conseil d'administration à promouvoir la vision informatique au sein du groupe et son évolution et superviser l'exécution et la mise en œuvre de la stratégie informatique approuvée par le comité de direction en tenant compte des risques informatiques importants afin de garantir un équilibre entre l'impact réglementaire, l'efficacité opérationnelle et l'activité commerciale dans un contexte de transformation informatique et opérationnelle indispensable.

Le comité informatique soutient le conseil d'administration dans le domaine informatique afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodique du cadre de gouvernance interne de la banque du point de vue informatique et veille à ce que la stratégie informatique soit alignée sur les objectifs commerciaux définis par le conseil d'administration

et tenir compte de la vision du groupe en matière d'innovation dans le domaine informatique.

Le comité informatique aide le comité des risques dans le domaine de l'informatique à assurer l'identification, le suivi et l'évaluation des risques informatiques opérationnels inhérents à tous les produits, activités, processus et systèmes importants afin de garantir que les risques et les incitations inhérents à l'informatique sont bien compris et gérés ; tous les extraits pertinents des rapports, procès-verbaux et conclusions en matière de risques informatiques sont communiqués au comité des risques.

12.2.6 Biographies des membres des comités spécialisés

Yvan De Cock

- Président du comité d'audit
- Membre du comité des risques
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et en gestion financière, dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turkey.

Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques opérationnels, de liquidité, de marché et de conformité. Il a également été impliqué de près dans la mise en place des politiques de rémunération.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence des comités dont il est membre.

Kathleen Ramsey

- Présidente du comité informatique
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Madame **Kathleen Ramsey** est titulaire d'un master en administration des entreprises de l'École supérieure d'administration et de direction d'entreprises (ESADE), d'un master en gestion internationale de la Thunderbird School of Global Management ainsi que d'une licence de l'Université de Tulsa.

Spécialisée dans la technologie (informatique) et les opérations financières, elle a plus de 25 ans d'expérience en gestion internationale dans de grandes entreprises multinationales y compris une vaste expérience au plus haut niveau exécutif dans des grandes sociétés de services financiers telles que Grupo Santander, American Express et Citigroup.

Dans le cadre de sa carrière, et en lien avec l'audit, elle a une vaste expérience dans de grandes sociétés de services financiers, où elle a participé à la mise en œuvre des cadres de contrôle interne. Elle a également été auditeur invité pour les filiales américaines et internationales de Citigroup.

Dans le cadre de ces fonctions, elle a acquis une expertise en matière de gestion des risques, notamment en ce qui concerne les risques opérationnels, le cadre de contrôle interne et les risques liés à l'externalisation (outsourcing), l'informatique et le cyber-risque.

Tout au long de sa carrière, elle a dirigé de grandes équipes composées de personnes très

diverses. Elle connaît donc bien les aspects des ressources humaines liés à la gestion d'une banque, y compris la gestion des performances et les systèmes de rémunération.

Gilles Samyn

- Président du conseil d'administration
- Président du comité de rémunération
- Membre du comité d'audit

Monsieur **Gilles Samyn** dispose d'un diplôme d'ingénieur commercial de l'Ecole de commerce Solvay. Il a acquis son expérience professionnelle en tant que directeur financier puis administrateur-délégué du groupe Frère-Bourgeois, une holding professionnelle familiale (1983-2019), ainsi qu'en tant qu'administrateur non-exécutif dans des secteurs très divers, puisqu'il a exercé des mandats d'administrateur (et président) dans une centaine d'entreprises, allant de holdings financiers à de grandes entreprises telles que Pernod Ricard, Petrofina, Bertelsmann, Eiffage ou M6 ainsi qu'au sein du conseil d'administration de Banca Leonardo.

Il a eu l'occasion de faire partie et de présider à diverses reprises des comités d'audit, de stratégie, de contrôle, de nomination et de rémunération et a donc acquis une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités et des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Outre les mandats liés à son activité professionnelle, il a également été membre du conseil d'administration de plusieurs ASBL, sociétés et groupements divers. Il a enseigné à l'Ecole de commerce Solvay (comptabilité, contrôle de gestion et stratégie) de 1969 à 2017.

Thomas Demeure

- Membre du comité d'audit

Monsieur **Thomas Demeure** est licencié en sciences économiques appliquées et licencié en droit (UCL) et a obtenu un MBA (University of Chicago).

Il a poursuivi une carrière de près de 35 ans en banque d'affaires (fusions et acquisitions et marchés des capitaux) à New York et à Londres. En tant que vice-chairman Investment Banking chez Barclays et, précédemment, chairman du département Institutions Financières Europe, Moyen-Orient et Afrique chez Citi, il a accumulé une expérience analytique et transactionnelle étendue dans le secteur financier européen qui permet notamment de renforcer la compétence collective du comité d'audit dans ces matières.

Jean-Marie Laurent Josi

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de nomination
- Membre du comité informatique

Monsieur **Jean-Marie Laurent Josi** est licencié de l'Ecole de commerce Solvay. Il a acquis une expérience professionnelle pointue en matière stratégique, financière et de gouvernance d'entreprises au cours de sa carrière au travers principalement de sa fonction de CEO de Cobepa depuis 2004. Il a également occupé divers mandats d'administrateur au sein de sociétés dans des secteurs variés dont Cobepa est actionnaire, incluant Carmeuse (membre du comité d'audit et du comité de rémunération et nomination), van Oord (membre du comité d'audit) et Socotec (président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération et nomination).

Ces différents mandats lui ont permis d'acquérir une excellente compréhension et maîtrise du fonctionnement de tels comités ainsi que des thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités, en ce compris les enjeux en matière de développement des technologies informatiques.

Frank van Bellinghen

- Président du comité des risques

Monsieur **Frank van Bellinghen** dispose d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (LES).

Il a acquis une expérience professionnelle et une expertise pointue en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et directeur financier de CLDN-Cobelfret où il est responsable de la gestion des risques depuis 1988. Il préside le comité des risques de Degroof Petercam depuis 2015.

Jacques-Martin Philippson

- Membre du comité des risques
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Jacques-Martin Philippson** a acquis une expérience professionnelle en gestion des risques tout au long de sa carrière en qualité d'administrateur (exécutif et non-exécutif) de nombreuses sociétés depuis 1990 dans le secteur bancaire et financier ainsi que dans d'autres secteurs, tels que l'évènementiel, l'audiovisuel, la logistique, ou encore la promotion immobilière tant en Belgique qu'à l'étranger.

En outre, il est membre du comité des risques de Degroof Petercam en Belgique et au Luxembourg depuis 2014 et membre du comité de nomination de Degroof Petercam en Belgique depuis 2016. Il dispose d'une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence de ces comités.

Jean-Baptiste Douville de Franssu

- Membre du comité des risques
- Membre du comité informatique

Monsieur **Jean-Baptiste Douville de Franssu** est diplômé du Groupe de l'École Supérieure de Commerce de Reims et de l'Université du Middlesex (Londres) en Business Administration. Il est titulaire d'un diplôme d'actuaire de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris).

Jusqu'en 2012, il a été Managing Director et membre du comité de direction mondial d'Invesco Ltd, un des principaux gestionnaires d'actifs dans le monde. Il est également administrateur de sociétés dans le secteur financier et notamment président du conseil d'administration de L'Istituto per le Opere di Religione (IOR) et vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et de risque du Groupe La Française.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie de la gestion des risques et des enjeux en matière de technologies informatiques.

Guido Vanherpe

- Président du comité de nomination
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Guido Vanherpe** est licencié en sciences économiques appliquées, avec une licence spéciale en marketing appliqué. Il a également suivi un master en Business Administration Finance aux Etats-Unis.

Il est administrateur délégué de la société La Lorraine Bakery Group depuis 1995, où il a acquis une longue expérience en matière de professionnalisation et de gouvernance de son groupe familial, notamment dans les thématiques liées aux nominations et rémunérations. Il est également président du jury Family Business of Excellence Award, une initiative dédiée à

la reconnaissance des sociétés familiales excellent en matière de gouvernance et vision de durabilité.

Il a aussi été administrateur indépendant au sein de Resilux NV et Terbeke NV, où il a acquis de l'expérience en matière de politiques de rémunération.

Miguel del Marmol

- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Miguel del Marmol** est ingénieur commercial. Il a acquis une expérience professionnelle en matière de gestion des équipes tout au long de sa carrière au sein du groupe Total et tout particulièrement en sa qualité de General Manager.

Ayant eu des responsabilités de direction générale durant plus de 15 ans en Belgique et à l'international au sein de sociétés de la taille de celle de Degroof Petercam, Monsieur Miguel del Marmol fait bénéficier le comité de rémunération de son expérience approfondie en matière de rémunération des équipes.

12.3 Comité de direction et gestion journalière du groupe

Le conseil d'administration a, conformément à l'article 17 de ses statuts et à l'article 24, § 1er de la Loi bancaire, constitué en son sein un comité de direction. Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

Monsieur Hugo Lasat	Chief Executive Officer (Audit, CEO office, Communication, Credits, Facilities, Human Resources, IT, Legal et Operations)
Monsieur Bruno Colmant	Group Head of Private Banking (Private Banking et Marketing)
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer (Finance)
Monsieur Gautier Bataille de Longprey	Group Head of Business Development (Corporate Banking, Family Office, Fund Management et Private Equity)
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer (Risques, AML et Compliance)
Monsieur François Wohrer	Group Head of Investment Banking (Corporate Finance et Global Markets)

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration
- l'évolution des besoins
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein du groupe

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 60 fois au cours de l'exercice.

Hugo Lasat

Monsieur **Hugo Lasat** occupe la fonction de CEO depuis octobre 2021. Celui-ci a rejoint Petercam en 2011 en tant qu'associé et responsable de Petercam Institutional Asset Management. En 2016, suite à la fusion entre Banque Degroof et Petercam, il reprend la direction de DPAM en tant que CEO. Il a débuté sa carrière en 1986 chez Arthur Andersen & Co et s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience dans le secteur financier (Banque Bacob, AG Asset Management, Paribas Asset Management, Banque Paribas Belgium, Cordius Asset Management, Amonis, Candriam et Groupe Dexia). Il est titulaire d'une maîtrise en économie et d'une maîtrise post-universitaire en finance de la KU Leuven (Campus Brussel). Hugo Lasat est professeur invité à la KU Leuven (Campus Brussel) et est administrateur de Baloise Holding, Basler Leben AG et Basler Versicherung AG.



Bruno Colmant

Monsieur **Bruno Colmant** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Head of Private Banking depuis octobre 2021. Il a rejoint le groupe Degroof Petercam en 2015 en tant que Head of Macro Research et en devient son CEO en 2019. Entre 2011 et 2015 il était conseiller académique d'AGEAS et partenaire du cabinet de conseil Roland Berger. Bruno Colmant a débuté sa carrière chez Arthur Andersen, Dewaay et Sofina. Il a été administrateur délégué chez ING (1996-2006), chef de cabinet du ministère belge des Finances (2006-2007), CEO de la Bourse de Bruxelles, membre du comité de direction de NYSE Euronext et président et CEO d'Euronext Bruxelles (2007-2009) et Deputy CEO d'AGEAS (2009-2011). Il est docteur en sciences économiques appliquées et ingénieur commercial de la Solvay Business School Economics & Management (ULB), titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Purdue (USA) et d'un Master en Sciences Fiscales (ICHEC-ESSF). Bruno Colmant est membre de l'Académie Royale de Belgique, membre du Conseil Central de l'Economie et chargé de cours en finance à la Vlerick Management School, UCL et à la Solvay Business School Economics & Management (ULB).



Nathalie Basyn

Madame **Nathalie Basyn** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group CFO depuis 2015. Celle-ci a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant de rejoindre Citibank en 1989, où elle a occupé diverses fonctions de contrôle financier, pour aboutir au poste de Retail Bank CFO Europe, Middle East & Africa. Nathalie Basyn a rejoint Fortis en 2005, où elle a occupé respectivement les postes de responsable du Corporate Performance Management et de responsable du Management Control chez BNP Paribas Fortis pour prendre la responsabilité de Deputy CFO of International Banking chez BNP Paribas de 2013 à 2015. Elle est titulaire d'un diplôme en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago.



Gautier Bataille de Longprey

Monsieur **Gautier Bataille de Longprey** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group Head of Business Development depuis 2018. Il est également administrateur de différentes filiales du groupe et préside le Comité Almac en charge de la gestion des actifs et passifs du bilan. Il supervise directement les activités de la gestion des fonds patrimoniaux, de la gestion de la trésorerie du groupe, du Private Equity, du Family Office et du Corporate Banking services. Il a rejoint la Banque Degroof en 1986 pour occuper des fonctions d'analyse et de gestion dans le domaine de l'asset management. En 1991 il rejoint la salle des marchés pour y développer le conseil et la vente à la clientèle institutionnelle. En 1998, il devient responsable de la salle des marchés et de la vente institutionnelle, il entre au comité de direction en 2002 et reprend la direction de l'informatique et l'organisation en 2003. Gautier Bataille de Longprey est ingénieur civil, mathématiques appliquées de l'UCL et a suivi un Général Management Programme à l'INSEAD.



Gilles Firmin

Monsieur **Gilles Firmin** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Chief Risk Officer depuis 2016. Il a rejoint la Banque Degroof en 1999 en tant que Risk Manager en charge des risques de marché, liquidité et ALM. Il prend la responsabilité de Chief Risk Officer en 2005 et intègre le Management Committee de Banque Degroof en 2013 pour en devenir en 2015 administrateur délégué en charge du risk management et de la compliance. Il démarre son parcours professionnel en 1996 à l'office central de crédits hypothécaire (OCCH) et passe en 1998 un an à l'étranger comme responsable financier pour Médecins sans frontières. Gilles Firmin est licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles et d'une formation complémentaire en droit international public de la Vrije Universiteit Brussel.



François Wohrer

Monsieur **François Wohrer** occupe la fonction d'Administrateur Délégué et Group Head of Investment Banking depuis 2018. Ses responsabilités couvrent les activités d'investment banking, y inclus corporate finance et global markets. Il a rejoint le groupe Degroof Petercam en 2015 en tant que CEO de Degroof Petercam France. Entre 2011 et 2015, François Wohrer était CEO de BBVA-France, filiale française de la seconde banque espagnole. Auparavant, il a travaillé en tant qu'associé-gérant en fusions et acquisitions chez DC Advisory (anciennement Close Brothers). Entre 1997 et 2009, il fut Managing Director en investment banking chez UBS à Londres et à Paris. François Wohrer a commencé sa carrière en 1991 à Washington DC au sein du groupe Banque Mondiale. Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un master en sciences économiques de la London School of Economics.



12.4 Politique d'affectation des résultats

Le dividende est déterminé en fonction de l'évolution du bénéfice net consolidé, du report à nouveau et de la stratégie du groupe.

12.5 Mémoire de gouvernance

Degroof Petercam a élaboré un mémoire de gouvernance évaluant les caractéristiques de base de sa structure de gestion relatif :

- à l'honorabilité et à la santé financière des actionnaires significatifs
- à une structure de gestion transparente favorisant une gestion saine et prudente
- à la détermination des compétences et responsabilités de chaque segment de l'organisation
- au caractère collégial de la direction effective
- aux fonctions de contrôle indépendantes
- au profil adéquat et aux qualités de ses dirigeants
- à la politique de rémunération de ses dirigeants
- à la détermination des objectifs stratégiques et valeurs que s'assigne le groupe
- à la bonne connaissance de la structure opérationnelle et des activités par la direction
- à la communication adéquate sur la gestion et le contrôle avec les différentes parties concernées

Cette information est transmise à la Banque Nationale de Belgique et est périodiquement actualisée.

13 | Conflits d'intérêts

En 2021, le conseil d'administration a abordé la rémunération des membres du comité de direction au cours de deux réunions. Conformément à l'article 7:96, § 1er, al. 1er du Code des sociétés et des associations, les extraits des procès-verbaux y relatifs sont repris ci-dessous :

Extrait du conseil d'administration du 11.03.2021

Dans le cadre de la politique de gestion des conflits d'intérêts, les administrateurs exécutifs quittent la réunion pour laisser les administrateurs non-exécutifs aborder les questions qui concernent la rémunération des membres du comité de direction. (...)

Le comité de rémunération recommande de valider le montant négocié pour la réduction de l'enveloppe du comité de direction qui s'élèvera à 6,3% de l'enveloppe globale (fixe et variable) de rémunérations des membres du comité de direction.

Le conseil d'administration approuve la réduction d'enveloppe de rémunération des membres du comité de direction sur recommandation du comité de rémunération.

Extrait du conseil d'administration du 14.07.2021

Les administrateurs exécutifs quittent la réunion pour permettre au président du comité de soumettre aux administrateurs non exécutifs les recommandations concernant la rémunération des administrateurs exécutifs actuels. (...)

Pour faire suite à une demande du conseil d'administration et sur proposition du comité de rémunération, le comité de rémunération recommande une réduction de l'enveloppe globale de la rémunération des administrateurs exécutifs à hauteur de 12% dont la répartition a été détaillée en séance. Le conseil d'administration approuve les recommandations du comité de rémunération.

L'article 59/1 de la Loi bancaire prévoit une procédure similaire à celle prévue à l'article 7:96, § 1er du Code des sociétés et des associations (applicable au conseil d'administration) en cas de conflit d'intérêts au sein du comité de direction. En 2021, le comité de direction n'a pas été confronté à une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 59/1 de la Loi bancaire.

14 | Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

15 | Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet www.degroofpetercam.com.

Fait à Bruxelles, le 21 avril 2022